

**OBJECTIF METIER & DEBOUCHES**

Réaliser les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales ou légumières, en pleine terre ou en pots, de plantes à massif, de bulbes ou de fleurs coupées.

Effectuer des opérations liées à leur conditionnement en vue de leur commercialisation.

Emploi : ouvrier horticole polyvalent, pépiniériste, maraîcher, ouvrier horticole serriste, rosieriste

Code NSF : 211 : Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures -ROME : A1414 - Horticulture et maraîchage

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE FORMATION

Maîtriser des travaux de multiplication de végétaux, de productions, d'entretien de culture, de travaux mécanisés et de maintenance, de récolte et de préparation de commande.

Etre sensibilisé à l'agroécologie et au respect de l'environnement.

ORGANISATION DE LA FORMATION EN BLOCS DE COMPETENCES

02/09/20-09/06/21

09/11/20-31/08/21

05/01/21-12/10/21

23/03/21-13/01/22

10/06/21-29/03/22

01/09/21-08/06/22

13/10/21-17/07/22

14/01/22-17/10/22

1.298,50h

948,5h

centre &

350h Stage

Bilans les

03/06/21 -

12/10/2021-

29/03/22 -

17/07/22-

17/10/22

– Date limite d'entrée décalée sur dérogation éventuelle

UC1 – Agir en situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
UC2 – Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

UC3 - Interagir avec son environnement social

UC4- Réaliser des travaux sur les végétaux

UC5- Réaliser le suivi des cultures

UC6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements, installations et bâtiments.

UCARE Valorisation et vente de produits horticoles

Autres : Sauveteur et Secouriste du Travail (SST) & Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) - Module « agroécologie »

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation continue avec alternance en centre (73%) et en entreprise (27%), au long de la formation.

Individualisation possible de parcours selon situation. Adaptation possible de la formation (ACCEA) et bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap

Temps plein : 7h par jour - Rythme continu

Horaires de formation : Centre : 8H30-12H30 & 13H30-16H30

Stage : Horaires de l'entreprise

Formateurs d'enseignement général, scientifique et professionnel du CFPPA ou de partenaires professionnels en appui des locaux, plateaux techniques et matériels de l'atelier départemental du CFPPA et de l'EPLFPA Bordeaux Gironde

Interventions et supports de formation en langue française.

Face à Face pédagogique Théoriques & Pratiques)

Pédagogie participative Suivi individuel

Visites d'entreprise Etudes de cas

Situation pratique Stage individuel en entreprise

Formation ouverte à distance (éventuelle)

Eventuel accès aux actions de mobilité internationales menées par le CFA-CFPPA selon la nature des projets.

LIEU & CONTACT

CFPPA site de PUGNAC

1307 Route du Canton 33710 Pugnac 05.57.68.87.97

Contact : Jean François SAUZET 05.57.68.87.97

VALIDATION & EVALUATION DE LA FORMATION

Niveau 3 de qualification – **CAP Agricole Métiers de l'Agriculture HORTICOLE**

Fiche RNCP25306 (jusqu'au 01.01.2024) Ministère de l'Agriculture
Contrôle continu de validation des blocs de compétences.
Délivrance du CAP si réussite totale aux épreuves.

En cas de validation partielle, blocs valables 5 ans.
Personnalisation possible selon les pré-acquis (Validation des Acquis Académiques, Blocs de compétences...).

+ SST – PRAP - CERTIPHYTO OPÉRATEUR PAR EQUIVALENCE

+ Attestation de formation et de compétences

Evaluation par enquête du niveau de satisfaction et de l'insertion

AUTRES VOIES DE FORMATION & POURSUITE POSSIBLE

Formation en apprentissage et scolaire & poursuite d'études (BP Responsable d'Entreprise Agricole -Bac Pro...): cf. www.onisep.fr

PUBLIC

Demandeur d'emploi et salariés de SIAE

PRÉREQUIS & NIVEAU D'ENTRÉE

Personne n'ayant pas le niveau 4 de qualification - Dérogation possible. Maîtrise des savoirs de base recommandée

TAUX DE REUSSITE, INSERTION ET SATISFACTION DES STAGIAIRES

Consulter <https://cdfacppa33.com/le-cfppa-en-chiffres-de-la-gironde/>

MODALITÉS D'INSCRIPTION & D'ADMISSION EN FORMATION

Habilitation de Service Public (HSP) jusqu'au 31/12/22 reconductible 1 an avec inscription obligatoire par le prescripteur (Pôle emploi, Mission Locale, PLIE, Cap emploi...) via Cap Métiers NA – <https://www.cap-metiers.pro/> - **Action N°202005082244**

Inscription pour validation du BPA avec dossier d'admission à établir au CFPPA et acceptation du règlement intérieur.

Gestion des parcours de professionnalisation avec possible personnalisation en fonction des besoins et du positionnement (Validation des acquis académiques).

Entrée en formation aux dates fixées (entrées séquencées) ou en cours selon positionnement.

EFFECTIFS

4 Mini - 16 Maxi annuel - Mixité de public possible

MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

HSP : Rémunération mensuelle calculée selon la situation du stagiaire et son assiduité. Rémunération Pôle emploi ou régionale (310,39€ à 850€). Aide régionale aux frais de déplacements, repas et hébergement.

Etat de présences par ½ journée transmise au financeur.

COUT

Financement formation HSP LOT 34 – Agriculture & Forêt : Région
Autre : Consulter le service recrutement.

Equipement de Protection Individuelle fourni / CFPPA
A charge du stagiaire petites fournitures scolaires

